



Conseil Communautaire
15 mars 2018
Abergement-la-Ronce – 18h30

DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 64
Nombre de procurations : 14
Nombre de votants : 78
Date de la convocation : 09 mars 2018
Date de publication : 23 mars 2018

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 46/18

Objet

Adhésion et représentation au
Syndicat de l'Ausson

Secrétaire de séance

Jacques LAGNIEN

Rapporteur :

Claude FRANCOIS

Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) : JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot, B. Guerrin, B. Chevaux, G. Soldavini, JC Robert, R. Pouthier suppléé par M. Myotte-Duquet, B. Negrello, G. Fumey, O. Meugin, D. Michaud, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, F. Barthoulot, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, F. Dray, T. Druet, JP. Fichère, JB. Gagnoux, J. Gruet, A. Hamdaoui, N. Jeannet, S. Kayi, JP Lefèvre, I. Mangin, S. Marchand, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM Sermier, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, P. Jacquot, A. Courderot, D. Troncin, M. Jacquot, D. Chevalier, D. Baudard, D. Pernin, E. Saget, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, G. Coutrot suppléé par G. Ginet, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann.

Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à J. Gruet, C. Demortier à C. Nonnotte-Bouton, D. Germond à JB Gagnoux, I. Girod à JM. Sermier, S. Hédin à L. Bernier, P. Jaboviste à JP. Cuinet, P. Jobez à N. Jeannet, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à S. Marchand, JC. Wambst à F. Barthoulot, M. Henry à JP Lefèvre, J. Dayet à J. Péchinot, M. Boué à J. Drouhain, R. Curly à G. Chauchefoin.

Délégués absents non suppléés et non représentés :

I. Delaine, A. Douzenel, H. Prat, C. Mathez, V. Chevriaut, J. Lagnien.

Considérant la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) qui crée la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations),

Considérant la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) rendant obligatoire la compétence GEMAPI à compter du 1^{er} janvier 2018,

Considérant les articles L 5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif au principe de substitution, et les articles L 5711-1 et 5711-3 du CGCT relatifs aux conditions de nomination des délégués de substitution (nombre et qualité),

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, modifiés par la délibération n°GD81/17 du 5 octobre 2017,

Le syndicat intercommunal de l'Ausson a pour objet l'aménagement et l'entretien de la rivière l'Ausson, petit affluent situé en rive droite de la Saône. Il est formé par l'ensemble des communes riveraines de cette rivière : Losne, Pagny-le-Château, Franxault, Montagny-les-Seurre, Tichey, Grosbois-les-Tichey, Bousselange et Saint-Aubin.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole chevauchant le périmètre du syndicat, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole est donc substituée de plein droit à sa commune membre au sein du syndicat.

Par conséquent, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole va devoir siéger en lieu et place de la commune de Saint-Aubin au syndicat de l'Ausson. La Communauté d'Agglomération du Grand

Dole va être représentée au sein de ce syndicat par un nombre de délégués égal au nombre de délégués dont disposait la commune avant la substitution.

L'actuel comité syndical est composé par les conseillers municipaux des communes adhérentes. Le choix des représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole peut porter aussi bien sur des conseillers municipaux que sur des conseillers communautaires.

Dans cette perspective, il est proposé, afin d'assurer une continuité dans la mobilisation des élus, de maintenir la représentation par les conseillers municipaux de Saint Aubin en place. Ainsi, il est établi la liste des élus représentants la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au comité syndical de l'Ausson, comme suit :

- Monsieur François MAIRET,
- Monsieur François DAUBIGNEY,
- Monsieur Jean FORET.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole en lieu et place de la commune de Saint Aubin au Syndicat de l'Ausson,
- **VALIDE** la liste des représentants de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au Syndicat de l'Ausson telle que proposée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces relatives aux modalités d'adhésion au Syndicat de l'Ausson.

Fait à Abergement-la-Ronce,
Le 15 mars 2018
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle EMD / Direction de l'Environnement
- Trésorerie Principale
- Syndicat de l'Ausson

